



Ville de Cannes

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Service Promotion du Commerce et de l'Artisanat

Objet de la manifestation : Organisation d'un Marché de Noël et proposition d'une animation attractive et de qualité aux visiteurs et aux Cannois.

Dates et lieux des nocturnes : Une cinquantaine de chalets sur les Allées de la Liberté du vendredi 27 novembre 2021 au dimanche 02 janvier 2022, soit 5 semaines tous les jours de 10h00 à 21h00.

Nocturnes les vendredis et samedis jusqu'à 22h00. Ouverture exceptionnelle le 31 décembre 2021 jusqu'à 22h00.

L'organisation et la gestion du « Marché de Noël » seront assurées par la Mairie de Cannes qui attribuera les emplacements à la vente.

La Mairie prendra à sa charge la sonorisation musicale du Marché de Noël, la centralisation des dossiers de candidatures des exposants, la sécurisation des sites et la communication de l'évènement.

Ce marché est ouvert aux professionnels, commerçants, artisans régulièrement immatriculés et pouvant en justifier.

Si vous souhaitez participer à cette manifestation, vous devez envoyer votre dossier :

- ✓ par lettre RAR à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Cannes – Direction du Développement Territorial, Service Promotion du Commerce et de l'Artisanat – CS 30140 – 06406 CANNES CEDEX
- ✓ ou par mail à l'adresse suivante : commerce-artisanat@ville-cannes.fr

Le dossier doit être composé des pièces suivantes :

- la fiche de candidature dûment renseignée ;
- les conditions générales du Marché de Noël signées (ci-joint) ;
- nom, prénom ou raison sociale du demandeur (extrait Kbis, copie des statuts pour les associations) ;
- attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validation pendant le Marché de Noël ;
- une photocopie recto/verso de la carte d'identité ;
- description et visuel des produits vendus : un détail de la nature des produits qui seront mis en vente.

La sélection des exposants se fera en fonction de critères qualitatifs liés aux objectifs et à l'image du Marché de Noël et de la Mairie de Cannes. L'esprit de Noël ainsi que le caractère festif de la manifestation conditionneront aussi l'attribution des chalets.

Une Commission procédera à la sélection des dossiers. **Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par la Commission.**

Les candidats seront informés par courrier ou par courriel de la décision.

Date de début de publication sur le site www.cannes.com (26/08/2021)

Date de fin de publication sur le site www.cannes.com (22/09/2021)